

7 RUE JEAN ZAY



69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - www.lyonsud.com - contact@lyonsud.com - N° d'agrément 2002-376

Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres DOUROUX & DUMAS

VENTE SPECIALE JARDIN : MOBILIER DE JARDIN - ARBRES & VÉGÉTAUX

Vendredi 29 AVRIL 2016 à 14h30 - Exposition de 14h00 à 14h30

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Définition

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

Article 2 - Généralités

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.

Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.

Le fait de porter une enchère, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.

Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

Article 3 - La vente

3.1 Généralités

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant.

Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre « F », signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « *adjudgé* », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.

La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

3.2 Police de la vente

Le commissaire-priseur veille au bon déroulement de la vente. Il se réserve le droit de réunir, séparer ou retirer tout lot de la vente, de modifier en qualité et quantité les informations portées sur le catalogue de vente. Il assure la police de la vente et se réserve le droit d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Article 4 - Garanties

4.1 Garanties du vendeur

Le vendeur garantit à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemniserà la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

4.2 Garanties de la SVV

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.

Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).

Un compte-rendu de l'état de conservation des oeuvres peut être demandé au commissaire-priseur.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Certains matériels sont vendus avec la lettre « F », mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.

Par « *test* » et « *état de fonctionnement* », il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.

Lorsque la lettre « NT » est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est « *non testé* » et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Lorsque la lettre « PP » est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu « *pour pièces* » et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions « F », « NT » ou « PP ».

Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre « F » et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.

Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Article 5 - Le paiement

5.1 Modalités de paiement

La vente est conduite en Euros.

Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.

Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.

Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.

L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

5.2 Frais en sus du prix d'adjudication

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.

Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.

A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.

Pour les objets acquis via live.interencheres.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication.

Les modes de paiement peuvent être :

- En espèces jusqu'à 1000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Par chèque de banque certifié, une pièce d'identité est exigée ou par chèque accompagné d'une lettre accreditive.

- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.

L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant » ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,

- le paiement du prix d'adjudication ou :

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

- des frais de magasinage ou de garde-meubles.

En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 Euros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.

La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habituels de justifier au moins 48 heures avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.

7.1 Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.

Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.

Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accreditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.

A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.

7.2 Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer. A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.

Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.

Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.

Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.

7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interencheres.com

La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interencheres.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères

en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

Article 8 - Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.

Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.

La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « *adjudgé* », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.

Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente.

En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui paraît la plus opportune.

Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieure d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.

Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.

La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.

L'adjudgé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.

L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.

Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.

En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.

Pour enchérir en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interencheres.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

Article 9 - Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots adjudgés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.

L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.

Expédition des objets :

- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.

- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.

- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.

- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.

- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.

- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet

Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :

Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC

Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.

Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.

L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.

Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé ne sont pas vendus avec l'objet.

Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.

L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.

Les machines et matériels « **non conformes** » sont vendus inaptes à la production.

Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.

Ces matériels pourront être vendus soit :

Catégorie 1 : A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

Catégorie 2 : A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation

Catégorie 3 : A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.

Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.

Article 12 - Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

Article 13 - Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site www.lyonsud.com, ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

Autres dispositions - Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.

Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

N°	DESIGNATION	T
1	MOBILIER TABLE / MOBILIER CHAISE GRISE LOT DE 6 PIECES	NT
2	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
3	MOBILIER TRANSAT	NT
4	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
5	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
6	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
7	MOBILIER SALON DE JARDIN MANQUE LA VITRE EN VERRE	NT
8	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
9	MOBILIER BALANCELLE	NT
10	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
11	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
12	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
13	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
14	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
15	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
16	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
17	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
18	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
19	MOBILIER TABLE + 2 CHAISE	NT
20	MOBILIER TABLE + 4 CHAISES	NT
21	MOBILIER TABLE + 4 CHAISES	NT
22	MOBILIER FAUTEUIL LOT DE 4 PIECES	NT
23	MOBILIER FAUTEUIL LOT DE 4 PIECES	NT
24	MOBILIER TABLE	NT

25	MOBILIER TABLE	NT
26	MOBILIER TABLE	NT
27	MOBILIER TABLE	NT
28	MOBILIER TABLE	NT
29	MOBILIER TABLE	NT
30	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
31	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
32	MOBILIER TRANSAT	NT
33	MOBILIER TRANSAT	NT
34	MOBILIER TRANSAT	NT
35	COUSSIN DE BAIN DE SOLEIL	NT
36	COUSSIN DE BAIN DE SOLEIL	NT
37	COUSSIN DE BAIN DE SOLEIL	NT
38	MOBILIER SERRE DE JARDIN LOT DE 5 PIECES	NT
39	MOBILIER PARASOL	NT
40	MOBILIER TONNELLE	NT
41	MOBILIER CLIC CLAC	NT
42	BARBECUE	NT
43	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M	
44	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M	
45	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M	
46	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M	
47	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
48	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
49	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	

50	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
51	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
52	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
53	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
54	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
55	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
56	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
57	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
58	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
59	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
60	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
61	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
62	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
63	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
64	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
65	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
66	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M	
67	STRELITZIA AUGUSTA	
68	STRELITZIA AUGUSTA	
69	STRELITZIA AUGUSTA	
70	STRELITZIA AUGUSTA	
71	LAURUS NOBILIS	
72	LAURUS NOBILIS	
73	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M	
74	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M	
75	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M	
76	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M	
77	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M	
78	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M	
79	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M	
80	YUCCA ROSTRATA	
81	YUCCA ROSTRATA	
82	YUCCA ROSTRATA	

83	YUCCA ROSTRATA	
84	YUCCA RIGIDA	
85	YUCCA RIGIDA	
86	DASYLIRION SERATIFOLIUM C/26	
87	DASYLIRION SERATIFOLIUM C/26	
88	COPROSMA ELEGANT QUENT RAMPANT	
89	COPROSMA ELEGANT QUENT RAMPANT	
90	COPROSMA ELEGANT QUENT RAMPANT	
91	COPROSMA ELEGANT QUENT RAMPANT	
92	COPROSMA ELEGANT QUENT RAMPANT	
93	BOUGAINVILLIER TIGE	
94	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
95	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
96	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
97	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
98	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
99	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
100	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
101	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
102	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
103	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,80/2,00 M	
104	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,20/1,30 M	
105	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,20/1,30 M	
106	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,20/1,30 M	
107	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,20/1,30 M	
108	BOUGAINVILLIER GRIMPANT 1,20/1,30 M	
109	BOUGAINVILLIER BOULE	
110	BOUGAINVILLIER BOULE	
111	BOUGAINVILLIER BOULE	
112	BOUGAINVILLIER BOULE	
113	BOUGAINVILLIER BOULE	
114	BOUGAINVILLIER BOULE	
115	BOUGAINVILLIER BOULE	
116	BOUGAINVILLIER BOULE	
117	BOUGAINVILLIER BOULE	
118	BOUGAINVILLIER BOULE	
119	LIERRE VARIEGATA	

120	LIERRE VARIEGATA	
121	LIERRE VARIEGATA	
122	LIERRE VARIEGATA	
123	LIERRE VARIEGATA	
124	LIERRE	
125	LIERRE	
126	LIERRE	
127	LIERRE	
128	LIERRE	
129	NERIUM OLEANDER PAPAGANBETA	
130	NERIUM OLEANDER PAPAGANBETA	
131	ORANGER	
132	PAMPLEMOUSSE	
133	CITRONNIER C/30	
134	CITRONNIER C/30	
135	CITRONNIER C/30	
136	CITRONNIER C/30	
137	CITRONNIER C/30	
138	CITRONNIER C/30	
139	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M	
140	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M	
141	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M	
142	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M	
143	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M	
144	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M	
145	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M	
146	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M	
147	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 DOUBLE TRONC	
148	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 20/30 M	
149	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 20/30 M	
150	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 20/30 M	
151	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 20/30 M	
152	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 20/30 M	
153	CHAMAEROPS HUMILIS	
154	CHAMAEROPS HUMILIS	
155	CHAMAEROPS HUMILIS	
156	CHAMAEROPS HUMILIS	
157	CHAMAEROPS HUMILIS	
158	WASHINGTONIA	
159	WASHINGTONIA	
160	WASHINGTONIA	

161	WASHINGTONIA	
162	WASHINGTONIA	
163	WASHINGTONIA	
164	WASHINGTONIA	
165	WASHINGTONIA	
166	WASHINGTONIA	
167	WASHINGTONIA	
168	WASHINGTONIA	
169	WASHINGTONIA	
170	WASHINGTONIA	
171	WASHINGTONIA	
172	BRAHEA ARMATA	
173	PHOENIX CANARIENSIS	
174	PHOENIX CANARIENSIS	
175	PHOENIX CANARIENSIS	
176	CYCAS REVOLUTAS	
177	CYCAS REVOLUTAS	
178	CYCAS REVOLUTAS	
179	CYCAS REVOLUTAS	
180	CYCAS REVOLUTAS	
181	CYCAS REVOLUTAS	
182	NOLINA RECURVATA	
183	NOLINA RECURVATA	
184	NOLINA RECURVATA	
185	OLIVIER LECHINE	
186	OLIVIER LECHINE	
187	AGAVE	
188	AGAVE	
189	OLIVIER BOULE	
190	OLIVIER BOULE	
191	OLIVIER BONSAI	
192	OLIVIER BONSAI	
193	OLIVIER BONSAI	
194	OLIVIER BONSAI	
195	OLIVIER BONSAI	
196	OLIVIER BOL	
197	OLIVIER BOL	
198	OLIVIER BOL	
199	OLIVIER BOULE	
200	OLIVIER BOULE	
201	OLIVIER BOULE	
202	OLIVIER DECO	
203	OLIVIER DECO	
204	OLIVIER DECO	
205	OLIVIER DECO	
206	OLIVIER DECO	
207	OLIVIER DECO	
208	OLIVIER DECO	
209	OLIVIER DECO	
210	OLIVIER DECO	
211	OLIVIER DECO	
212	OLIVIER DECO	
213	OLIVIER DECO	
214	OLIVIER DECO	
215	OLIVIER DECO	
216	OLIVIER DECO	

217	OLIVIER DECO	
218	OLIVIER DECO	
219	OLIVIER DECO	
220	OLIVIER DECO	
221	VIGNE TONNELLE	
222	VIGNE TONNELLE	
223	VIGNE	
224	VIGNE	
225	VIGNE	
226	VIGNE	
227	OLIVIER LECHINE	
228	OLIVIER HOJIBLANCA	
229	OLIVIER HOJIBLANCA	
230	OLIVIER HOJIBLANCA	
231	OLIVIER HOJIBLANCA	
232	OLIVIER HOJIBLANCA	
233	OLIVIER HOJIBLANCA	
234	OLIVIER HOJIBLANCA	
235	OLIVIER HOJIBLANCA	
236	OLIVIER BOLE	
237	OLIVIER HOJIBLANCA	
238	OLIVIER PICUAL	
239	OLIVIER PICUAL	
240	OLIVIER PICUAL	
241	OLIVIER PICUAL	
242	OLIVIER PICUAL	
243	OLIVIER PICUAL	
244	OLIVIER PICUAL	
245	OLIVIER PICUAL	
246	OLIVIER PICUAL	
247	OLIVIER PICUAL	
248	FIGUIER	
249	FIGUIER BOL	
250	FIGUIER	
251	FIGUIER	
252	FIGUIER	
253	FIGUIER	
254	ESPARAGUS MEYRI C/18	
255	ESPARAGUS MEYRI C/18	
256	ESPARAGUS MEYRI C/18	
257	ESPARAGUS MEYRI C/18	
258	PHORNIUM VARIEGATA	
259	PHORNIUM VARIEGATA	
260	PHORNIUM VARIEGATA	
261	PHORNIUM VARIEGATA	
262	LOROPETALUS	
263	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	
264	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	
265	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	
266	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	
267	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	

268	TEUCRIUM FRUCTICAN PYRAMIDAL	
269	DRACAENA INDIVISA	
270	DRACAENA INDIVISA	
271	CORDYLINE RED STAR	
272	CORDYLINE RED STAR	
273	CORDYLINE RED STAR	
274	CALLISTEMON	
275	CALLISTEMON	
276	CALLISTEMON	
277	CALLISTEMON	
278	CALLISTEMON	
279	CALLISTEMON	
280	CALLISTEMON	
281	CALLISTEMON	
282	ROMARIN PYRAMIDAL	
283	ROMARIN PYRAMIDAL	
284	NERIUM OLEANDER ROUGE C/50	
285	NERIUM OLEANDER ROUGE C/50	
286	NERIUM OLEANDER ROSE C/50	
287	NERIUM OLEANDER ROSE C/50	
288	NERIUM OLEANDER BLANC C/50	
289	NERIUM OLEANDER BLANC C/50	
290	NERIUM OLEANDER ROUGE C/35	
291	NERIUM OLEANDER ROUGE C/35	
292	NERIUM OLEANDER ROSE C/35	
293	NERIUM OLEANDER ROSE C/35	
294	NERIUM OLEANDER ROSE C/35	
295	NERIUM OLEANDER BLANC C/35	
296	NERIUM OLEANDER BLANC C/35	
297	NERIUM OLEANDER BLANC C/35	
298	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25	
299	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25	
300	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25	
301	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25	
302	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25	
303	NERIUM OLEANDER ROSE C/25	
304	NERIUM OLEANDER ROSE C/25	
305	NERIUM OLEANDER ROSE C/25	
306	NERIUM OLEANDER ROSE C/25	
307	NERIUM OLEANDER ROSE C/25	
308	NERIUM OLEANDER BLANC C/25	
309	NERIUM OLEANDER BLANC C/25	
310	NERIUM OLEANDER BLANC C/25	
311	NERIUM OLEANDER BLANC C/25	
312	NERIUM OLEANDER BLANC C/25	
313	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
314	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
315	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
316	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
317	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
318	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20	
319	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	
320	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	
321	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	
322	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	

323	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	
324	NERIUM OLEANDER ROSE C/20	
325	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
326	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
327	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
328	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
329	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
330	NERIUM OLEANDER BLANC C/20	
331	POLYGALA	
332	POLYGALA	
333	POLYGALA	
334	POLYGALA	
335	ABELIA GRANDI FLORA	
336	ABELIA GRANDI FLORA	
337	ABELIA GRANDI FLORA	
338	ABELIA GRANDI FLORA	
339	TEUCRIUM	
340	TEUCRIUM	
341	TEUCRIUM	
342	TEUCRIUM	
343	VIBURNUM LUCIDUM	
344	VIBURNUM LUCIDUM	
345	VIBURNUM LUCIDUM	
346	VIBURNUM LUCIDUM	
347	PISTACEA LENTISCO	
348	PISTACEA LENTISCO	
349	PISTACEA LENTISCO	
350	PITTOSPORUM NAIN	
351	PITTOSPORUM NAIN	
352	PITTOSPORUM NAIN	
353	PITTOSPORUM	
354	PITTOSPORUM	
355	PITTOSPORUM	
356	PITTOSPORUM	
357	PITTOSPORUM	
358	ELEAGNUS	
359	ELEAGNUS	
360	EVONYMUS AUREA	
361	EVONYMUS AUREA	
362	EVONYMUS AUREA	
363	EVONYMUS AUREA	
364	EUONYMUS VERT COMPACT	
365	EUONYMUS VERT COMPACT	
366	EUONYMUS VERT COMPACT	
367	EUONYMUS VERT COMPACT	
368	EUONYMUS VERT COMPACT	
369	EUONYMUS VERT COMPACT	
370	EUONYMUS BRAVO C/20	
371	EUONYMUS BRAVO C/20	
372	EUONYMUS BRAVO C/20	
373	EUONYMUS JAPONICA	
374	EUONYMUS JAPONICA	
375	EUONYMUS JAPONICA	
376	EUONYMUS JAPONICA	
377	EUGENIA	
378	EUGENIA	

379	EUGENIA	
380	EUGENIA	
381	EUGENIA	
382	ROSIER GRIMPANT ROMANTICA	
383	ROSIER GRIMPANT ROMANTICA	
384	ROSIER GRIMPANT ROMANTICA	
385	ROSIER GRIMPANT LUCKY	
386	ROSIER GRIMPANT LUCKY	
387	ROSIER GRIMPANT LUCKY	
388	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE	
389	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE	
390	ROSIER LADY X	
391	ROSIER LADY X	
392	ROSIER LANDORA JAUNNE	
393	ROSIER LANDORA JAUNNE	
394	ROSIER GRAND NORD	
395	ROSIER GRAND NORD	
396	ROSIER CHRISLER IMPERIAL	
397	ROSIER CHRISLER IMPERIAL	
398	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE	
399	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE	
400	ROSIER HIPPY	
401	ROSIER HIPPY	
402	ROSIER ADOLF HORSTMAN	
403	ROSIER ADOLF HORSTMAN	
404	ROSIER PERLE NOIR	
405	ROSIER PERLE NOIR	
406	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE	
407	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE	
408	ROSIER CRONENBOURG	
409	ROSIER CRONENBOURG	
410	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE	
411	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE	
412	LAVANDE C/23	
413	LAVANDE C/23	
414	LAVANDE C/23	
415	LAVANDE C/23	
416	LAVANDE C/18	
417	LAVANDE C/18	
418	LAVANDE C/18	
419	LAVANDE C/18	
420	LAVANDE C/18	
421	LAVANDE C/18	
422	LAVANDE C/18	
423	LAVANDE C/18	
424	LAVANDE C/18	
425	LAVANDE C/18	
426	ROMARIN C/23	
427	ROMARIN C/18	
428	ROMARIN C/18	
429	ROMARIN C/18	
430	THYM C/23	
431	THYM C/23	
432	THYM C/18	

433	THYM C/18	
434	THYM C/18	
435	THYM C/18	
436	THYM C/18	
437	THYM C/18	
438	ROMARIN RAMPANT C/23	
439	ROMARIN RAMPANT C/23	
440	ROMARIN RAMPANT C/23	
441	ROMARIN RAMPANT C/18	
442	ROMARIN RAMPANT C/18	
443	ROMARIN RAMPANT C/18	
444	ROMARIN RAMPANT C/18	
445	NECTARINE	
446	NECTARINE	
447	ABRICOTIER	
448	ABRICOTIER	
449	NOYER	
450	NOYER	
451	CERISIER	
452	CERISIER	
453	POMMIER ROUGE	
454	POMMIER ROUGE	
455	POMMIER ROUGE	
456	POMMIERJAUNE	
457	POMMIERJAUNE	
458	POMMIERJAUNE	
459	PRUNIER ROUGE	
460	PRUNIER ROUGE	
461	PRUNIER JAUNE	
462	PRUNIER JAUNE	
463	PECHER PLATE	
464	PECHER PLATE	
465	PLAQUEMINIER	
466	POIRIER	
467	POIRIER	
468	POIRIER	